

DE000027.07-2024

République Française

Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres En exercice :	23
Présents :	12
Absents :	11
Votants :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	1

L'an deux mil vingt-trois le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Patricia COUTHON

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Sylvain JUPPET (pouvoir à M. SANDRIN), Alexandre BOITTEAUX (pouvoir à G. PINET), Jean Paul COTTIER (pouvoir à M. HANNI), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Fabienne DUPUY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO,

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2024 adressé aux Conseillers Municipaux le 18 juin 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2024,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire,
SANDRIN Maria

